

## VISITE DU LAZARET

A l'initiative de la Fédération MART, la Marine a organisé fin octobre une visite du site du Lazaret pour les associations riveraines du complexe. Etaient présentes côté associatif : les représentants de la fédération MART, du CILP, de l'APE, des plaisanciers de la petite mer, du comité de survie de la baie du Lazaret.

Côté Marine Nationale, nous ont accueillis : les représentants du Commissariat de la Marine, gestionnaire du Site, le personnel du site du Lazaret et les représentants de la Préfecture Maritime chargés des dossiers de l'environnement.

La démarche de la Marine traduisait une volonté de « *totale transparence, de volonté de contact extérieur et d'esprit de partenariat* ». Une initiative saluée par les associations en pleine période de Grenelle de l'environnement et de passage du 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> contrat de baie de la rade de Toulon. Une visite qui s'inscrivait aussi dans la logique de l'obtention de la qualification ISO 14001 obtenue en mars 2007 et du classement SEVESO II du site.

La première partie de la visite a été consacrée à la présentation du site. En voici un résumé :

La raison d'être de ces installations est le soutien de la FAN (Force d'Action Navale). Les missions sont de quatre natures :

1. Logistique : Assurer le stockage et la délivrance des carburants pour les navires, les hélicoptères et la chasse embarquée.
2. Industrielle : on y trouve des installations de dégazage, de déballastage et une usine de traitement des eaux
3. Maintenance des installations
4. Sécurité

Un bref historique :

1925 : début de la construction du dépôt de carburant (années 30, époque de la grande flotte) sur le site de l'ancien lieu de quarantaine (XVII<sup>ème</sup> siècle).

1960 : unité de déballastage. Apparition du gazole en remplacement du mazout amenant la reconversion progressive des réservoirs

1992 : construction d'une station de traitement des eaux

1993 : remplacement du réseau incendie

1998 : fin de stockage du mazout/ réfection des canalisations

2000/2001 : réfection des appontements

10 août 2005 : installation classée SEVESO II

2006 : mise en service d'une station de dégazage fixe

mars 2007 : Obtention de la certification ISO 14001 pour la partie industrielle des installations

Objectif 2008 : obtenir cette certification pour la partie stockage du site

En quelques chiffres : 20 personnes / 5 familles y vivent en permanence

Capacité de stockage de 103 000m<sup>3</sup> de carburant pour la navigation, 24 000m<sup>3</sup> de carburéacteur et 120 m<sup>3</sup> d'essence.

Que veut dire le terme SEVESO II ? C'est une directive européenne qui demande aux Etats et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour y faire face. Elle impose à l'exploitant la mise en œuvre d'un système de gestion et d'une organisation proportionnés aux risques inhérents aux installations. Elle concerne donc le site du Lazaret, tant dans sa partie stockage que dans celle de l'unité industrielle de « ballastage et déballastage ».

Que veut dire le terme ISO 14001 : c'est une norme internationale qui prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un système de management de l'environnement. Celui-ci permet à un organisme de définir une politique environnementale et des objectifs d'amélioration de ses performances environnementales. La certification est délivrée par un organisme externe après la réalisation d'un audit sur le système de management environnemental présenté par l'entreprise. Le certificat est valable 3 ans et ne sera renouvelé que si l'audit de renouvellement conclut à la bonne tenue de la politique environnementale du site. La Marine Nationale a désiré s'engager dans cette démarche en prenant en compte le caractère exceptionnel du site : un site en bord de mer, recouvert d'une pinède et constituant un impact paysager fort sur la baie de Tamaris et la rade de Toulon, un site proche d'une activité aquacole, d'un port de plaisance et d'un endroit à forte vocation touristique ! De nombreux paramètres difficiles à concilier avec une activité industrielle...

En ce qui concerne le site du Lazaret, le fait d'être classé SEVESO2 entraîne une étude des risques, une organisation pour optimiser la prévention et une gestion des installations et du personnel qui doit être prêt à répondre aux situations d'urgence ou de crise éventuelle. C'est une recherche permanente pour bien cerner les risques potentiels, prendre toutes les mesures pour les éviter et savoir y faire face dans le cas où la prévention n'aura pas suffi. Le risque majeur ici est le risque incendie. Les mesures prises sont les suivantes :

Le mur d'enceinte tout le long de la CD18, des réservoirs semi enterrés et qui sont assez éloignés les uns des autres pour éviter l'effet « domino ». Un gardiennage 24h/24. Un système de refroidissement des calottes en cas d'incendie, des moyens mobiles de lutte contre l'incendie, implantation de poteaux incendie, château d'eau, pompe à eau à partir de la mer, formation du personnel pour la lutte incendie, entretien de la pinède avec la collaboration de l'ONF (élagage,

débroussaillage, abattage de certains arbres, choix des essences) présence de marins pompiers.

Concernant le risque de pollution du sol : les cuves sont semi enterrées et il existe un espace entre leur conteneur métallique et le mur d'enceinte qui protège la cavité naturelle dans laquelle elles sont nichées. Le fond des cuves est étanche et repose encore sur une chape de béton qui récupérerait les fuites éventuelles. Les eaux de ruissellement sont captées vers un bassin de rétention.

Concernant les odeurs que l'on peut malheureusement remarquer sur la CD18 : D'après les responsables du site, elles ne sont pas dangereuses ni en terme de sécurité incendie ni en terme de santé publique. Elles proviennent du fait que les cuves doivent « respirer ». Les changements de niveau dans les cuves imposent la possibilité à l'air soit de s'échapper soit de rentrer. L'air qui s'échappe véhicule une forte odeur de gazole. Des solutions sont à l'étude pour réduire ou supprimer ce désagrément mais elles ne sont pour l'instant pas satisfaisantes.

Toute la partie stockage fait l'objet actuellement d'une étude afin d'obtenir la certification ISO 14001 à laquelle nous espérons être associés. La partie déballastage/dégazage et traitement des eaux a obtenu la certification ISO 14001 en mars 2007. En juillet 2006, une installation fixe a été mise en place pour le dégazage, améliorant ainsi les performances, la sécurité et la maîtrise des risques de pollution pendant cette phase délicate du nettoyage des cuves. Les bateaux à quai sont cernés de barrages flottants préventifs contre d'éventuelles fuites de produits polluants. Le site est doté aussi d'un écrémeur de surface. Les eaux noires des bateaux sont récupérées et envoyées vers Amphitria. Les eaux de nettoyage des cuves sont récupérées et traitées sur place. Elles passent d'abord par le séparateur d'hydrocarbures. Le site vient de se doter d'un nouveau séparateur d'hydrocarbure d'une capacité de 2900 m<sup>3</sup>. Ce réservoir vert que l'on voit bien de la mer fait l'objet d'un concours auprès des écoles de Beaux-arts pour améliorer son intégration dans le paysage. Les hydrocarbures sont récupérés et évacués pour être valorisés. L'eau qui reste va à la station d'épuration. Là, les eaux clarifiées sont déversées en milieu naturel et les boues éliminées par une société spécialisée externe.

Sachez que de telles installations sont rares et que sur la côte méditerranéenne française, seul Fos propose une unité de dégazage. Ce qui nous apparaît bien peu pour éviter les dégazages et déballastages frauduleux en pleine mer.

Concernant la demande de passage d'une piste cyclable en bord de mer que notre association fait depuis de nombreuses années et qu'elle a contribué à inscrire sur le PDU de l'aire toulonnaise, les responsables du site nous ont répétés qu'elle n'était pour l'instant pas recevable. En effet, la piste cyclable, contrairement à la CD18 qui passe au niveau de l'aire de stockage, passerait, elle, au milieu de l'unité de dégazage/déballastage ce qui est beaucoup trop dangereux à l'heure actuelle pour les usagers et le site. Espérons qu'une solution pourra être trouvée.

Enfin, à l'évocation du choix de l'emplacement de la partie haute du Lazaret pour une déchetterie destinée à recevoir les déchets verts, nous avons noté que la Marine n'y était pas favorable pour des raisons de sécurité (risque incendie accru).

Cette visite a donc marqué le début d'une réelle ouverture vers le monde associatif et les riverains du Lazaret. Notre association est prête à collaborer dans la mesure de ses compétences avec l'équipe du site pour l'amélioration de la gestion environnementale dans le cadre de l'obtention de la certification ISO14001 de l'aire de stockage et du maintien de celle de l'aire de déballastage.

Rencontre avec M. Jean TANDONNET, Préfet maritime de la Méditerranée :

A l'issue de notre visite au Lazaret, le président de la fédération MART et la présidente de l'APE ont eu l'honneur d'être reçus par Monsieur le vice-amiral d'escadre Jean TANDONNET, Préfet Maritime de Méditerranée. Une entrevue qui témoigne d'une réelle volonté d'écoute et de respect des plus hautes autorités militaires pour les associations impliquées dans le contrat de baie et la protection de l'environnement. L'occasion a été donnée à Monsieur Jean ECOCHARD, Président de MART et Madame Pascale BARES, présidente de l'APE de remercier la Marine Nationale pour son engagement dans le contrat de baie n°1 et d'émettre le souhait qu'une telle coopération se renouvelle pour le contrat de baie n°2. Nous avons également reparlé de la nécessité de développer les activités maritimes autour de la rade de Toulon qui paraît pour l'instant sous exploitée. Nous avons souligné notre attachement au projet SEDIMAR en espérant qu'une solution pourra être trouvée pour maintenir le leadership de la rade de Toulon et donc du Var dans le domaine du traitement des boues portuaires. Notre patrimoine maritime et aquatique toulonnais devrait être considéré comme une valeur culturelle et économique de premier plan. Dans ce domaine, la collaboration avec la Marine est primordiale pour mener à bien des projets tels qu'un musée de la conquête sous-marine, la réhabilitation et la mise en valeur des forts de la rade, la création d'un musée sur l'histoire maritime de Toulon... A été également abordé le sujet délicat et hautement préoccupant du classement en zone UM d'une grande partie des terrains militaires de la presqu'île à forte valeur paysagère et environnementale. Dans un souci d'ouverture et de préoccupation environnementale, la poursuite de nos inventaires en terrains militaires devrait être possible. Les sujets de collaboration entre la Marine Nationale et le monde associatif sont nombreux et nous avons trouvé des interlocuteurs attentifs aussi bien aux questions environnementales qu'aux questions de valorisation du patrimoine en parfaite cohésion avec les principes d'un développement durable des ressources de la rade de Toulon.